

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~ (1)

Département du Cher
Mairie de **NANCAY**
Tél. 02.48.51.81.35
Fax 02.48.51.89.60

Département du Cher
Mairie de **NANCAY**
18330
Tél. 02.48.51.81.35
Fax 02.48.51.89.60

Séance du 06 avril 2023

concernant l'approbation du compte de gestion par M. Xavier DARRACE
receveur.

Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. Alain LERONIN, maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ses opérations sont justes et régulières

(1) Rayer la mention inutile.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;

~~— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1).~~

Fait et délibéré à Nancy le 26 avril 2023

Ont signé au registre des délibérations : MM. Madame BOUGIS, Bourgeois,

FONTENY, LEBEUF

Messieurs BAILEY, BONNOT, IMBAULT, LEFEBVRE, PERRIER,
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Madame GUERIN a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Madame GARRY a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Pour expédition conforme :

Pour le Maire absent

L'Adjoint



La secrétaire,

Murielle BOUGIS

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023



Nathalie FONTENY